

Tous les conseillers sont présents.

Salle de rencontres et de loisirs

La demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) que nous avons adressée aux services de la Préfecture de Dijon il y a quelques mois a été examinée. Le maire informe les conseillers que par courrier en date du 7 septembre, la préfecture considère que notre dossier est complet. Mais ce courrier ne vaut pas attribution de la subvention sollicitée. Cela nous autorise à procéder au choix des entreprises et à démarrer les travaux. La commission des finances locales, composée d'élus du département, se réunira en janvier 2013 afin d'étudier cette demande de subvention (150 000 euros) et décidera de la suite à donner : attribution complète, partielle ou refus, en fonction des crédits délégués à la préfecture par l'État. Face à une telle incertitude quant à la perception de cette subvention, le conseil décide de ne pas lancer d'appel d'offres à travaux pour l'instant et préfère attendre le début de l'année 2013. De plus, le contexte économique actuel ne facilite pas les emprunts, les taux proposés par les banques ayant nettement augmenté.

Carte communale (voir les précédents compte-rendus)

Le maire présente au conseil le résultat de l'étude réalisée par le représentant du CDHU, dont le plan de zonage délimitant les zones constructibles. Le conseil doit se prononcer sur cette proposition qui, s'il l'accepte, sera présentée aux services de l'Etat avant l'enquête publique. L'examen du plan de zonage n'étant pas satisfaisant, il est décidé de solliciter à nouveau le CDHU pour quelques modifications.

École

Les enfants ont repris le chemin de l'école et la rentrée des classes s'est bien déroulée. Cette année, nous avons 12 élèves scolarisés sur 4 niveaux car nous n'avons pas d'arrivée en cours préparatoire.

Les enfants se répartissent dans les cours suivants :

CE1 : 2 ; CE 2 : 1 ; CM 1 : 5 ; CM 2 : 4.

Les prévisions pour la rentrée 2013 sont sensiblement inférieures du fait de 4 départs pour 3 arrivées, portant ainsi l'effectif à 11 élèves.

Avec déception, nous apprenons que notre demande d'EVS (Emploi de Vie Scolaire) adressée courant juin à l'administration de l'éducation nationale n'a pas été satisfaite.

La nouvelle inspectrice de la circonscription, Mme Bourguignon, a sollicité un entretien avec les élus de la commune. Une rencontre est prévue le 19 septembre à la mairie.



Bois-Affouages

Les affouages 2012-2013 auront lieu dans la coupe N° 20, près du parc à sangliers.

.../...



Commencée l'an passé, cette coupe est suffisamment grande pour accueillir tous les affouagistes qui feront une demande cette année. Les personnes intéressées pourront **s'inscrire** au secrétariat (le mercredi de 10h00 à midi et le samedi de 11h00 à midi) **jusqu'au 17 octobre 2012**.

La commission des bois procédera au partage des affouages le samedi 20 octobre en matinée. Le **tirage au sort des lots** se déroulera à la mairie, le même jour : **samedi 20 octobre à 18h30**. Les affouagistes inscrits sont invités à y participer.

Tarifs : affouage : 40 euros, ½ affouage : 20 euros

Communauté de Communes du Pays de St Seine (CCPSS)

Le service de transport de personnes "Tonic" est définitivement arrêté, au vu du nombre très faible de demandes de transport entre les communes et Saint-Seine-l'Abbaye.

Aménagement de la ZAE de Cestres : le permis de construire la station essence ainsi que le permis d'exploiter cette station ont été accordés par les services de l'État. La construction de cette station devrait intervenir dans les prochaines semaines.

"Fantastique Pic Nic": manifestation organisée les 22 et 23 septembre par l'Office de Tourisme à l'abbatiale et dans le parc de la maison d'enfants, en présence de professionnels du canton. Possibilités de réserver son panier repas composé de produits du terroir locaux auprès de l'Office de Tourisme. Tel 03.80.35.00.44.

Divers

- **Aire de pique-nique au Lavoir de Prairay** : le conseil décide de remplacer les tables et bancs qui se sont dégradés au fil des ans. La mise en place de ces nouveaux équipements interviendra au printemps prochain.

- **Horaires TRANSCO** : nous avons reçu en mairie quelques livrets comportant les horaires et les points de dessertes de la ligne TRANSCO. Les personnes intéressées pourront venir en retirer un exemplaire les jours et heures de permanence du secrétariat.

- **Gendarmerie : Brigade de Saint Seine l'Abbaye**

Rappel : accueil au public les : **lundi de 8 h à 12 h ; mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; samedi de 8 h à 12 h.**

N° de tél. direct pour obtenir la brigade : 03.80.35.04.74. Fax : 03.80.35.20.15.

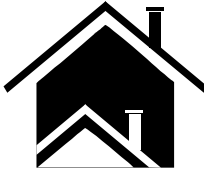
- **Ancienne décharge** :

La décharge située près de la déchetterie a été fermée il y a quelques semaines. Depuis l'ouverture des déchetteries, elle ne devait permettre que le dépôt de déchets inertes (terre, cailloux, brique, parpaings, béton...). Mais nous y avons retrouvé d'autres matériaux comme des plastiques, du pvc, de la ferraille, du matériel sanitaire, des pièces de charpente. Deux cadenas posés sur une barrière interdisant l'accès à la plateforme ont été successivement brisés, et des matériaux non inertes ont continué à être déposés. Devant ces incivilités caractérisées, le maire propose au conseil d'interdire définitivement l'accès à cette décharge, de poser un nouveau cadenas, et **de déposer plainte** à la gendarmerie et auprès du Procureur de la République si de tels faits devaient se reproduire. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité. Un arrêté municipal sera très vite pris pour légaliser cette interdiction.

Sur le canton de Saint-Seine il existe trois déchetteries susceptibles d'accueillir les déchets inertes provenant d'activités professionnelles ou de travaux personnels (voir sur la cantonade les jours et horaires d'ouverture).

L'ancienne décharge de Francheville n'a pas vocation à accueillir tous les déchets inertes du canton, voire au-delà du canton.

.../...



- **Logement communal** : les locataires du logement communal situé au premier étage de la mairie ont donné leur congé. L'appartement est libre à partir du 1^{er} octobre, avec un loyer de 500 euros mensuel, plus les charges d'un montant de 60 euros.

- **Don de la famille Legrand** : à l'occasion du mariage de Geneviève Legrand le 24 août dernier, M. Maurice Legrand a fait un don de 120 euros à la commune pour le prêt des équipements de la commune (chaises, tables, sono). Les conseillers lui adressent leurs remerciements et décident d'affecter cette somme au budget du CCAS.

- **Don de M. Patrice Vachon** :

Patrice Vachon a offert 10 exemplaires de son livre sur la commune de Francheville. Ces exemplaires seront offerts lors des mariages ou de visites de personnalités dans la commune. Un grand merci à Patrice. Le livre, coécrit avec Pierre Drouot, est en vente à l'Office de Tourisme de Saint-Seine-l'Abbaye, et également à la Clairière ou au secrétariat de mairie.



- **Arrêté préfectoral affiché en mairie** : il s'agit de l'Arrêté du 4 septembre 2012 limitant provisoirement certains usages de l'eau, et définissant des **mesures générales de restriction** sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or.

Sont notamment interdits : le lavage des voitures, des façades de bâtiment, des trottoirs, l'arrosage des potagers et des massifs entre 10h et 19h même avec de l'eau de récupération, le remplissage des piscines. Cet arrêté complet est consultable en mairie.

Fête Patronale « St Maurice » 22 et 23 septembre 2012



C'est la fête au village, samedi soir et dimanche après-midi. Comme chaque année, pour la plus grande joie des enfants, les manèges, les auto-tamponneuses, les stands de tir à la carabine et de confiseries seront installés place de la Mare.

A cette occasion, dimanche 23 septembre, l'Harmonie des enfants des Sources de la Seine anime la messe célébrée en l'honneur de St Maurice. A l'issue de l'office religieux, le maire et le conseil invitent les habitants de Francheville à participer à l'apéritif qui sera servi à 12h15 dans la salle de mairie, ou devant l'église si le temps le permet.

RAPPEL :

RECENSEMENT MILITAIRE (JAPD) : les jeunes (filles ou garçons) qui auront **16 ans cette année** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur anniversaire et la fin du mois suivant. Cette inscription est indispensable pour de nombreuses démarches administratives : examens, concours, permis de conduire...